

Sans fumée

Des environnements sans fumée pour privilégier la santé

Une des principales missions du CISSS de la Montérégie-Centre est d'améliorer la santé de la population et d'offrir une gamme de services qui répond aux besoins de celle-ci. Le déploiement d'une politique pour des environnements sans fumée permet à l'organisation d'être un modèle dans l'amélioration de la santé de la population.

À terme, le but de la politique est d'offrir des environnements intérieurs et extérieurs totalement sans fumée pour tous, tant pour les usagers que les visiteurs, les employés, les bénévoles, les stagiaires, les médecins et autres groupes.

Les principaux objectifs sont de :

- promouvoir la santé;
- protéger les usagers, visiteurs, employés, bénévoles, stagiaires et médecins à l'exposition à la fumée de tabac dans l'environnement (FTE);
- prévenir l'initiation au tabagisme;
- soutenir les fumeurs qui désirent abandonner le tabac ou diminuer leur consommation.

Cesser de fumer, c'est possible !

Les centres d'abandon du tabagisme du CISSS de la Montérégie-Centre peuvent vous aider.

L'établissement offre des rencontres individuelles ou de groupe aux usagers et aux membres du personnel afin de soutenir dans leur démarche les fumeurs qui souhaitent se libérer du tabagisme.

Ce programme est offert **gratuitement**. Les professionnels du centre d'abandon vous aideront à trouver des stratégies pour cesser de fumer et vous offriront des conseils et du soutien pour augmenter vos chances de réussir.

De plus, un guide pratique est remis à chaque participant pour établir un plan d'action pour, non seulement cesser de fumer, mais aussi demeurer non-fumeur.

1 833 611-4903

Des ressources provinciales pour l'arrêt tabagique



Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre

Québec 

MONTÉRÉGIE
sans
fumée

Politique pour des environnements sans fumée



Québec 

Vers des établissements de santé et de services sociaux en Montérégie sans fumée



31 mai 2018

CLSC, cliniques externes, cliniques de services ambulatoires, maison des naissances, bureaux administratifs et véhicules offrent des environnements sans fumée.

DIRECTIVES

- L'usage du tabac est interdit à l'intérieur et sur l'ensemble des terrains, incluant les stationnements, des installations étant la propriété du CISSS de la Montérégie-Centre* où dans lesquelles l'établissement est le seul locataire occupant.
- Installations ciblées :
- CLSC Samuel-de-Champlain
 - CLSC Saint-Hubert
 - CLSC Richelieu
 - Maison des naissances
 - Clinique externe de psychiatrie et centre de jour Labonté
 - 1255, rue Beauregard
 - 2924, boulevard Taschereau
 - Centre de services ambulatoires et unité de médecine familiale de Saint-Jean-sur-Richelieu



31 mai 2019

Les centres hospitaliers offrent des environnements sans fumée.

DIRECTIVES

- L'usage du tabac est interdit sur l'ensemble du terrain, incluant les stationnements, de l'Hôpital Charles-Le Moyne et de l'Hôpital du Haut-Richelieu.
- L'usage du tabac est interdit à l'intérieur des centres hospitaliers, ce qui implique la mise en place de mesures adéquates visant la fermeture des fumeurs existants.



31 mai 2020

Les CHSLD et centres de réadaptation avec usagers hébergés offrent des environnements complètement sans fumée.

DIRECTIVES

- L'usage du tabac est interdit à l'intérieur et sur l'ensemble du terrain, incluant les stationnements, des installations suivantes :
 - CHSLD Champlain
 - CHSLD Henriette-Céré
 - CHSLD Val-Joli
 - CHSLD Gertrude-Lafrance
 - CHSLD Georges-Phaneuf
 - CHSLD Saint-Joseph
 - Centre de réadaptation Saint-Lambert
 - Maison Brodeur

*Pour les installations du CISSS de la Montérégie-Centre n'étant pas mentionnées dans ce dépliant, l'interdiction de fumer à l'intérieur et à l'extérieur dans un rayon de 9 mètres prévue par la Loi continue de s'appliquer.